

Association Traces Éditions

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Castellet-lès-Sausses, le 24 octobre 2025

À jour de leur cotisation 2025 et présents ou représentés à l'Assemblée Générale :

Voir feuille de présence en annexe

Soit 28 votants présents ou représentés sur 39 adhérents à jour de cotisation pour 2025.

Excusés :

ALLAIN Jean-Louis (a donné pouvoir à Jean PELLEGRIN)

BAZIN Hervé (a donné pouvoir à Jean PELLEGRIN)

BLANC Pascale (a donné pouvoir à Cathy GRAC)

COTTON Richard

DAMON Jean-Louis (a donné pouvoir à Nathalie LEQUET)

LEYDET Paul (a donné pouvoir à Jean-Claude NOBÉCOURT)

MICHEL Laurent (a donné pouvoir à Jean-Claude NOBÉCOURT)

PASSERON Henri

SIEYE Karine (a donné pouvoir à Mathieu SIEYE)

Les membres présents à jour de cotisation se voient remettre un Post-it de couleur pour matérialiser leur voix lors des votes à main levée, et ceux portant pouvoir se voient remettre un Post-it supplémentaire par pouvoir pour matérialiser la voix du/des représenté(s).

Les statuts de l'Association ne prévoyant pas de quorum, les membres du Comité Directeur et la majorité des membres à jour de cotisation étant d'ailleurs présents ou représentés, le Président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 : Désignation de deux scrutateurs aux votes

Jean Pellegrin, Président, prend la parole et remercie les présents, puis affiche l'ordre du jour. Le premier point consiste en la désignation de deux scrutateurs aux votes. Monsieur Jean-Paul BONDIL et Madame Gabrielle MIMRAN se portant volontaires respectivement pour constater les suffrages, ils sont désignés scrutateurs aux votes avec l'accord de l'Assemblée.

2 : Rapport moral du Président

Jean Pellegrin, Président, présente un panorama général de l'ensemble des réalisations de l'Association en 2025.

Les deux numéros de la revue régulière ont été publiés. Le numéro 11, ainsi qu'un Hors-série numéro 2, sont déjà sur l'établi.

ns   MG

L'objectif des 10 conférences annuelles est largement dépassé, avec 2 conférences supplémentaires sur le territoire et 2 conférences supplémentaires hors territoire. 11 de ces conférences ont été financées par les Municipalités du territoire, 3 par des associations consœurs dont une sur le territoire.

L'Association a participé cette année à 4 manifestations publiques, dont 3 journées du livre et une fête locale. Les résultats de vente sur ces manifestations ne sont pas considérables mais jamais négligeables pour autant (15 ventes au total, dont la moitié en Hors-série « Grès d'Annot »), mais c'est avant tout l'occasion d'aller à la rencontre des lecteurs et de créer avec eux un contact direct très apprécié. C'est aussi le moyen de donner une vraie visibilité de l'Association sur le territoire. C'est surtout le moyen d'avoir un retour d'appréciation sur la revue, qui pour ce qu'on nous en témoigne est unanimement positif.

L'Association a organisé au mois de juin la troisième Journée de l'Archéologie en Pays d'Annot et d'Entrevaux ; en revanche, le chantier archéologique a été annulé pour des raisons administratives quasiment au dernier moment. Mathieu Sieye reviendra sur ces deux points dans le cours de la réunion.

Et enfin, l'Association est depuis ce mois de juillet reconnue d'Utilité Générale, ce qui est une avancée importante pour les membres et donateurs. Jean-Claude Nobécourt précisera les tenants et aboutissants dans le cours de la réunion.

Au bilan, des réalisations au-delà des engagements formels de l'Association, une plus grande présence et une plus grande visibilité sur le territoire, des avancées statutaires importantes, un professionnalisme qui se perfectionne : un bilan d'activité donc très positif sur 2025.

Vote du rapport moral du Président : après vote à main levée, quitus est donné au rapport moral du Président à l'unanimité des votants.

3 : Rapport moral du Directeur de publication

Mathieu Sieye, directeur de publication, prend la parole et présente les publications 2025.

144 pages de contenu ont été rédigées, mises en page et publiées cette année ; les thématiques les plus développées sont l'Histoire et l'Archéologie, les Arts et Traditions populaires, et les actions patrimoine sur le territoire. La toponymie, les randonnées patrimoine, les portraits de personnages, les photos anciennes, le patrimoine matériel et bâti et les analyses d'archives pèsent chacun de façon équivalente pour 8% du contenu.

63% des contenus font entre 4 et 8 pages, la moyenne se situant à 6.

Les auteurs sont pour un tiers du contenu les membres du Comité Directeur de l'Association, pour un quart des érudits ou institutionnels extérieurs à Traces Éditions, mais avec maintenant 42% des contenus qui sont produits par des contributeurs externes au Comité Directeur : membres, abonnés non membres ou personnes ni abonnés ni membres. La vocation de la revue à être un média à la disposition des personnes motivées par le patrimoine du territoire s'affirme nettement. Sur les numéros 9 et 10, 46% des contributeurs n'avaient auparavant produit aucun ou bien un seul contenu dans la revue.

Les communes les plus documentées en nombre d'occurrences en 2025 sont Annot et Saint-Benoît, suivi par Méailles. Suivent à parts à peu près équivalentes Entrevaux, Le Fugeret, Ubraye et La Rochette, puis Braux, Castellet-lès-Sausses et Sausses. Ce classement reflète le nombre d'occurrences mais pas la volumétrie du contenu consacré à chaque commune, où par exemple c'est cette fois-ci Le Fugeret qui tient la pole position en 2025. Ces répartitions, qui varient d'une année sur l'autre fonction des articles et rubriques disponibles, se lisent lorsqu'on les remonte sur plusieurs années.

Mathieu Sieye indique que nous avons du contenu en réserve, mais appelle aux contributions, en indiquant que le Comité de Lecture se tient volontiers à disposition pour apporter si nécessaire une aide à la construction ou à la rédaction d'un article.

ns   MG

Vote du rapport moral du directeur de publication : après vote à main levée, quitus est donné au rapport moral du Directeur de Publication à l'unanimité des votants.

4 : Rapport financier du Trésorier

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, rappelle le compte d'exploitation définitif 2024, qui au jour de l'AG 2024 avait été présenté à -2345,63€ et s'est finalement soldé sur un résultat net de 192,10€ principalement grâce à la facturation postérieurement à l'AG 2024 des Points De Vente (+2013,75€), ce qui sera détaillé dans le point 12 de notre ordre du jour.

Pourtant, le trésorier met en évidence le déséquilibre entre les coûts de réalisation de la revue et les revenus de sa vente. En incluant les produits des ventes de prestations Traces (conférences et soutiens communes en numéraire), il demeure en 2024 un déficit d'exploitation d'environ 467€. Le Trésorier rappelle que le modèle économique défini en 2020 prévoyait que produire une revue de la qualité de celle de *Au fil du Coulomp* pour un lectorat par nature relativement réduit ne pourrait pas s'auto-financer, et que des ressources autres que les ventes de revues seraient indispensables. Sans ces ressources « annexes » qui ressortent du soutien des communes, la revue n'était pas censée être viable.

L'augmentation des coûts d'impression a péjoré cet équilibre conditionnel, avec des surcoûts qui ont dépassé 1000€ par numéros. Malgré un changement d'imprimeur et une vigilance accrue sur le nombre de pages de chaque numéro, le coût reste encore, à fin 2025, supérieur de 250€ aux valeurs de 2022 à tirage égal et pagination légèrement réduite.

Puis il présente le compte d'exploitation 2025 au jour de l'AG, qui montre après paiement complet des frais de fabrication du numéro 10 un résultat net très positif à hauteur de 5429,73€ au jour de l'Assemblée Générale 2025.

Le déficit que l'on constate encore en 2025 entre couts de réalisation de la revue et revenus des ventes et prestations, d'environ 1900€ au jour de l'AG, sera minoré par les facturations Points de Vente et par les renouvellements d'abonnements qui seront perçus en novembre et décembre, mais il est prévisible qu'il sera également constitué.

Le résultat d'exploitation pourtant positif s'explique par :

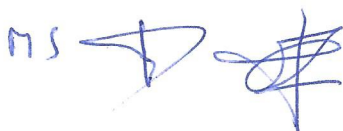
- La perception comme les années précédentes d'une subvention CCAPV pour l'organisation de la Journée de l'Archéologie en Pays d'Annot et d'Entrevaux, mais également cette année d'une deuxième subvention auprès du FDVA ; à noter que deux demandes de subventions FDVA avaient été faites (l'une de 1415,33€ et l'autre de 2320€ respectivement pour le fonctionnement et pour financer le Hors-Série n°2) et que seule une subvention de 1500€ a été accordée sans que l'on sache clairement à quelle demande la raccrocher. Par défaut, elle est attribuée au fonctionnement 2025.
- Et surtout, presque en totalité, grâce à un don de 4434,94€ fait par l'association AEMBA dans le cadre de sa liquidation suite au décès du docteur Giacomoni, avec qui nous avons lié une relation avant son décès en vue de la publication dans notre revue d'un sujet sur cette association. Ce projet a abouti à l'article qui lui a été consacré dans le numéro 9. Le Trésorier a dûment remercié madame Dominique Laurent pour ce don providentiel.

Ce don de l'AEMBA, comptabilisé en produit exceptionnel, pèse à lui seul l'essentiel du résultat d'exploitation positif, qui serait au jour de l'AG de -505.21€ sans cet apport providentiel et sans la subvention supplémentaire 2025.

On constate que l'Association ne peut pas encore, à aujourd'hui, espérer un résultat net d'exploitation positif par la seule vente de revues, les soutiens subventionnels et les soutiens des communes restant pour le moment une condition *sine qua non* de l'équilibre financier de Traces Éditions.

Au demeurant, au jour de l'Assemblée Générale, le solde total de trésorerie se monte à 11277,79€, essentiellement répartis sur les deux comptes bancaires puisque conformément aux décisions de l'AG 2024 un compte a été ouvert au Crédit Agricole, assorti d'un Livret A. Ce livret A cumule à ce jour un peu plus de 80€ d'intérêts bruts pour 2025. Ces intérêts seront comptabilisés en produits financiers lors de leur perception nette en janvier 2026.

Le fond de caisse espèces prévu pour les ventes sur manifestations et le solde compte Paypal ont été intégrés au suivi de trésorerie.

MS  MG

Le brouillard des recettes et dépenses laisse apparaître 5551,66€ de provisions, correspondant :

- aux 12 derniers mois de frais postaux possiblement non facturés, les provisions plus anciennes pour ce motif ayant été reprises ;
- et surtout au don exceptionnel de l'AEMBA, qui a été provisionné pour servir un projet 2026 présenté plus loin.

Compte tenu de cette provision, il reste au jour de l'AG 2025 une trésorerie mobilisable de 5849,13€, contre -794,94€ à l'AG 2024. Au regard de ce fonds de roulement, le Trésorier indique qu'au jour de l'Assemblée Générale les Produits Constatés d'Avance (abonnements payés non encore servis) se montent à 1128€. On peut donc considérer que l'objectif financier premier de Traces Éditions à la création de l'Association, qui était de constituer après trois ans d'exploitation un fonds de roulement équivalent au coût d'édition du prochain numéro, est aujourd'hui atteint malgré les évolutions des coûts d'impression que l'Association doit affronter.

La balance âgée (factures émises non réglées à plus de 45 jours) est à zéro, toutes les créances ont été recouvrées, sauf une de 15€ sur 2024 que le trésorier détaille et qui a été passée en créance irrécouvrable.

Le chiffrage du stock indique une valeur de 21255,76€ en valorisation Prix d'Achat Moyen Pondéré, soit une variation de +2896,21€ qui abonde les actifs de l'Association.

La gestion financière est donc solide, et même s'il y a nécessité impérieuse de ne pas s'endormir sur ces acquis elle n'appelle pas d'inquiétude pour l'année à venir.

Vote du rapport financier du Trésorier : après vote à main levée, quitus est donné au rapport financier du Trésorier à l'unanimité des votants.

5 : Les activités archéologie en 2025, perspectives pour 2026

Mathieu Sieye, responsable actions archéologie, prend la parole et présente les réalisations 2025 ainsi que les perspectives 2026.

Le 14 juin 2025 se sont déroulées sur la commune de Castellet-lès-Sausses les 3^e rencontres archéologiques du pays d'Annot et d'Entrevaux, avec la contribution des archéologues Maxime Dadure et Bruno Bizot. Elles ont rassemblé environ 25 participants.

Notre volonté est de poursuivre ces rencontres pour les années futures afin d'en faire un moment incontournable de promotion du patrimoine et du potentiel archéologique local. Toutefois, le partenariat sur lequel s'appuie cette manifestation (avec la CCAPV jusqu'à l'édition 2025) devra être repensé et certainement plus orienté vers les communes. Après Méailles en 2023, Saint-Benoît en 2024 et Castellet-lès-Sausses en 2025, nous proposons d'organiser, pour le mois de juin 2026, les prochaines rencontres sur la commune d'Entrevaux.

La poursuite du chantier archéologique de l'été 2024 sur l'abri Bonnet à Balme Longe (Annot) était programmée pour le mois d'août 2025 ; en amont, nous avons initié un travail de préparation avec la mairie d'Annot afin d'accompagner l'archéologue (Alizé Hoffmann) sur les aspects logistiques de l'opération à venir (logement des archéologues notamment). Malheureusement, un contre temps, indépendant de l'association Traces Éditions, n'a pas permis à ce projet d'aboutir cette année. Ceci explique l'absence de chantier organisé par l'association au cours de l'été 2025.

Toutefois, Alizé Hoffmann a de nouveau exprimé son intention pour l'étude ce site : il est donc prévu la poursuite de l'opération archéologique au cours de l'été 2026 avec des intervenants universitaires. Le chantier devrait ensuite se décliner sur un module pluriannuel. Le potentiel archéologique de l'abri Bonnet se confirme, et le développement de ces recherches au niveau de l'Institution est à porter en partie au crédit de l'association Traces Éditions qui continuera à être partenaire bénévole de cette opération.

Dans le même temps, Pierre Bonnet poursuit son travail ambitieux de prospection sur l'ensemble du territoire en lien avec le Service Régional d'Archéologie (Renaud Chastagnaret). Cet inventaire remarquable et reconnu permet d'alimenter la carte archéologique de la région. Notre souhait serait, dans la continuité et en conséquence du travail de formation qui a été mené auprès de certains de nos membres, de proposer au SRA un partenariat avec Traces

ns  

Éditions ; il s'agirait de permettre à l'Association d'aller, pour les sites les plus prometteurs, au-delà de la simple prospection et d'entrer dans une phase de premier diagnostic, au besoin en procédant à un sondage complémentaire sous autorisation administrative conforme. Une rencontre est prévue le 14 novembre prochain, à Aix, avec le SRA (Cyril Montoya et Renaud Chastagnaret) afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

6 : Les conférences en 2025

Jean-Claude Nobécourt, membre conférencier et Trésorier, présente les réalisations 2025.

Les 10 conférences conventionnelles incluses dans les prestations globales facturées forfaitairement 240€ aux communes ont été menées à bien.

De plus, quatre conférences supplémentaires ont été fournies et facturées 90€ chacune, conformément aux dispositions prises lors de l'AG 2024 :

- une à une association consœur sur le territoire ;
- une à l'une des municipalités du territoire ;
- deux à une association sise hors territoire, dans la commune de résidence du Trésorier.

Soit un total de 14 conférences tenues en 2025, qui ont rassemblé au minimum 17 personnes et 80 au maximum, avec une moyenne qui se situe à 41 auditeurs sur le territoire, ce qui est plutôt méritoire dans le contexte de l'habitat rural.

Le chiffre d'affaires supplémentaire généré à hauteur de 360€ montre que la proposition de conférences est un moyen fonctionnel de créer des ressources pour l'Association, dès lors qu'on les propose activement et qu'on présente un choix de thématiques. Merci à Anne Hammerlé de l'avoir fait à Entrevaux. C'est une piste à formaliser sur 2026.

Il faudra aussi veiller à diversifier les intervenants, car 6 conférences sur 14 ont été tenues par le même conférencier, ce qui montre qu'il existe un potentiel de thématiques à recenser pour augmenter la proposition.

7 : Présentation du projet Hors-Série n°2 pour 2026

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier et rédacteur dans la revue, présente les statistiques de ventes du Hors-Série « Grès d'Annot » sur 2025 : il s'avère que cet opus édité en 2021 se vend encore actuellement presque autant que les numéros de l'année courante en ventes directes hors abonnements, et en tout cas plus que les numéros anciens de la revue régulière. Les Hors-Séries, si la thématique en est bien choisie, constituent donc un moyen de réaliser un revenu significatif récurrent sur le long terme, le tirage à 1000 exemplaire garantissant au-delà de 500 ventes une marge nette de 100%. Ce point mort du Hors-Série n°1 a en principe été atteint et dépassé cet été.

L'apport de trésorerie généré par le don de l'AEMBA est l'occasion de concrétiser le projet de Hors-Série n°2 qui a été repoussé depuis deux ans. Un projet éditorial a été développé sur la base d'une des deux suggestions discutées à l'AG de 2023. Ce projet vise un large lectorat potentiel, savoir le public de passage sur le territoire et souhaitant en découvrir des sites emblématiques : c'est une cible idéale pour les points de vente qui s'avèrent les plus productifs sur le Hors-Série n°1, qui sont les Offices de Tourisme.

Cette publication visera à promouvoir un tourisme éclairé, respectueux, responsable et profitable aux communes ; pour cette raison, les sujets présentés concerneront sensiblement chaque commune de notre territoire, chaque article respectant une charte et un plan préétablis promouvant les activités économiques locales et privilégiant la prévention contre les fréquentations inadaptées. Un choix de dix thèmes est présenté à l'Assemblée, ainsi qu'un outil tableur qui permettra de gérer leur volumétrie dans l'ouvrage. Trois de ces rubriques sont déjà rédigées, deux sont écrites à 80%, trois thèmes sont définis mais à travailler complètement, et deux sont à réfléchir. Des contenus rédactionnels annexes (carte générale des circuits, recommandations aux promeneurs, éditorial et quatrième de couverture) sont également déjà conçus. Les contributions des membres sur les contenus restant à rédiger sont les bienvenues.

En termes de calendrier, il faudra que cet ouvrage soit mis en vente en début juin 2026 pour garantir les ventes dès le premier exercice.

ns  MG

En termes de prévisionnel, les devis d'infographie et d'impression ayant été produits permettent de situer le coût de l'ouvrage à hauteur de 6060,50€ pour 1000 exemplaires. L'historique de commercialisation du Hors-Série n°1 permet une prévision de ventes à hauteur de 240 exemplaires courant 2026, soit 3250€ de retour sur investissement au cours de l'exercice.

Une subvention à hauteur d'un tiers du budget va être sollicitée auprès de la CCAPV sur ce projet, il conviendra donc de prévoir l'apposition du logo CCAPV et/ou Pays d'Art et d'Histoire en bonne place, en totale concertation avec la CCAPV et selon les modalités qu'elle définira. La prudence financière conduit le Trésorier à construire un budget prévisionnel autour d'une participation CCAPV supposément réduite ; on peut espérer que cette subvention ne sera pas inférieure à 1500€, soit moins du quart du budget : le reste du budget, soient 4560,50€ au total dans cette hypothèse pessimiste, serait alors autofinancés par Traces Éditions, en quasi-totalité grâce au don de l'AEMBA qui a été provisionné à cette fin. Pour cette raison, il est prévu que l'ouvrage soit, en remerciement, dédié à Lucien Giacomoni et à l'AEMBA.

Le retour complet sur investissement propre est prévu à la deuxième année. Le cadencement des ventes constaté sur le Hors-Série n°1 permet d'attendre par la suite environ 800€ de produits par an, toutes charges ayant été amorties.

Budget prévisionnel 2026 : dans la continuité de ce projet 2026, Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, présente les prévisions budgétaires sur 2026.

Pour ce qui concerne l'exploitation courante de la revue, en reprenant les réalisations 2025 (de façon assez optimiste sur le poste « Points de vente ») et en escomptant une subvention de fonctionnement FDVA, on peut prévoir un résultat net de -352,74€, soit environ -2,9%. Ceci toutefois à la condition de poursuivre les ventes de conférences supplémentaires en 2026 (3 dans la prévision) et de promouvoir activement le principe de cotisations à titre de membre honoraire ou bienfaiteur dont il sera discuté plus avant. De très bonnes réalisations sur ces deux postes pourraient permettre d'approcher ou d'atteindre l'équilibre exact.

Si l'on intègre le coût de réalisation du Hors-Série n°2, le produit de ses premières ventes, et si l'on fait l'hypothèse que la subvention CCAPV pour le Hors-Série n°2 sera effectivement sous le niveau qui sera demandé, on doit prévoir un résultat net d'exploitation global négatif à hauteur de -1663,24€. L'état actuel de la trésorerie permet d'absorber ce déficit, et l'Association devrait donc terminer l'année 2026 avec un solde de trésorerie de l'ordre de 9600€, ce qui est cohérent.

Au niveau du bilan, ce résultat net d'exploitation négatif sera évidemment compensé par la variation de stock, dans laquelle les Hors-Série n°2 restants, qui devraient selon la prévision se monter à environ 750 exemplaires, devraient peser environ +4500€.

Le Trésorier indique qu'il est rationnel d'escompter que plus le nombre de revues publiées et disponibles à l'étal sera large, et plus les ventes directes de revues seront importantes, ce qui devrait s'ajouter aux ventes de Hors-Séries pour faire progressivement monter les résultats nets d'exploitation propres de l'Association vers des valeurs moins négatives.

Vote du budget prévisionnel 2026 : après vote à main levée, quitus est donné au budget prévisionnel 2026 à l'unanimité des votants.

8 : La reconnaissance d'Utilité Générale de Traces Éditions, implications pour les membres actifs, les membres cotisants et les donateurs

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, expose la consistance du statut d'Utilité Générale pour une association à but non lucratif, dont notamment l'activité doit être désintéressée et les membres bénévoles. Ce statut associatif permet de qualifier fiscalement les cotisations et dons manuels de personnes physiques de Dons aux Œuvres, déclarables en tant que tels dans la Déclaration de Revenus du cotisant ou donateur (actuellement case 7UF du CERFA 2042) avec un plafonnement confortable fixé actuellement à 20% du revenu imposable. Il en résulte un crédit d'impôts égal à 66% du montant des dons.

ns →  MG

À cet effet, après clôture de l'année civile, le Trésorier remettra au cotisant ou donateur une attestation de reçu de dons CERFA 2041-D, que le déclarant n'est dans les faits pas tenu de joindre à sa déclaration ; il lui faut juste la tenir à disposition de l'Administration si celle-ci la requiert.

De sorte qu'aujourd'hui, une cotisation de 10€ ne coutera effectivement que 3,40€ au membre, s'il est imposable.

Ce dispositif permet, s'il plaît à l'Assemblée Générale, d'ouvrir largement l'adhésion à Traces Éditions à toute personne souhaitant apporter un soutien financier à l'Association sans nécessairement prendre une part très active à la vie de Traces Éditions, voire souhaitant lui apporter un don manuel plus significatif que 10€ : la création dans ce dernier cas d'un statut de « membre bienfaiteur » est proposée à l'Assemblée. Le Trésorier signale qu'avant même d'accueillir les participants à cette Assemblée Générale, deux personnes précédemment non membres ont d'ores et déjà librement versé pour 2025 et 2026 les cotisations correspondant au statut de membre bienfaiteur, et que deux membres 2025 ont d'ores et déjà renouvelé leur adhésion 2026 en cotisant pour des montants qui leur confèrent le statut de membres bienfaiteurs.

Le Trésorier remettra en janvier 2026, à chaque membre ayant cotisé courant 2025, une attestation fiscale correspondant à la somme ou aux sommes versées au cours de cette année civile quelle que soit l'année d'adhésion couverte par la ou les cotisations versées par le membre.

La reconnaissance d'Utilité Publique de l'Association permet aussi au membre actif d'accéder à la procédure d'abandons de frais, aux termes de laquelle des frais engagés personnellement par le membre dans le cadre exclusif de sa participation à l'activité de l'Association sont, s'il renonce expressément à en demander le remboursement, également considérés comme des Dons aux Œuvres déclarables en tant que tels et ouvrant droit à un crédit d'impôts de 66% du montant des frais renoncés.

Pour certains membres très actifs, cela peut représenter des montants significatifs, en particulier en raison de frais kilométriques de déplacement. Un exemple concret est produit à l'Assemblée. Cette procédure évitera que l'activité des membres très intervenants au service de l'Association n'impacte trop lourdement leurs ressources personnelles, ce qui devrait permettre de faciliter la contribution des membres à la vie de l'Association.

La question est posée à l'Assemblée de proposer dorénavant aux conférenciers et intervenants extérieurs, notamment ceux venant de loin, d'accéder à l'attestation fiscale d'abandons de frais au profit de Traces Éditions, ce qui leur permettrait d'intervenir sans retenue d'ordre financier sur notre territoire. Cela suppose simplement qu'ils cotisent préalablement à l'Association, soit un coût net de 3,40€ pour accéder à la procédure d'abandons de frais et à la récupération en crédit d'impôt de 66% de leurs frais de déplacement. Le Trésorier souligne toutefois que cette possibilité ne peut être offerte qu'à ceux qui interviennent à titre privé, et non en service commandé par leur employeur ou Administration de tutelle.

La production de l'attestation fiscale correspondante est conditionnée à la production par le déclarant d'un relevé de frais abandonnés, détaillé et signé, valant donc déclaration d'abandon de frais. La matrice de ce document, telle que précédemment présentée à l'Assemblée, est disponible au format Excel auprès du Trésorier. Elle devra être accompagnée de documents probants qui sont indiqués à l'Assemblée.

Le Trésorier est légalement dans l'obligation de contrôler la réalité des frais abandonnés ainsi que de leur caractère effectivement associatif. De ce fait, il pourrait théoriquement être dans l'obligation de ne pas valider certains items, discutables ou insuffisamment justifiés.

Discussion de la modification de l'article 2 du Règlement Intérieur : lecture est donnée du projet de rectification et d'augmentation de l'article 2 du Règlement Intérieur (création du statut de membre bienfaiteur et attestations fiscales).

Vote de la modification de l'article 2 du Règlement Intérieur : après vote à main levée, la modification de l'article 2 est adoptée à l'unanimité des votants.

Discussion sur l'application de la procédure d'abandons de frais aux conférenciers sous réserve d'adhésion et sur la modification de l'article 4 du Règlement Intérieur : lecture est donnée du projet d'augmentation de l'article 4 du Règlement Intérieur (procédure d'abandons de frais).

MS  MG

Vote de la modification de l'article 4 du Règlement Intérieur : après vote à main levée, la modification de l'article 4 est adoptée à l'unanimité des votants

9 : Aménagement des modalités de soutien des communes à l'Association

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, présente un bilan chiffré des soutiens financiers des communes à Traces Éditions, sous leurs différentes formes, depuis la création de l'Association et ramenés en moyenne annuelle.

On constate de petites disparités, essentiellement créées par la volonté plus accusée de certaines communes de soutenir l'Association par l'achat de revues hors abonnement ; l'achat de revues, en souscription ou en sus, représentant 46% du soutien financier reçu des communes depuis la création de la revue.

La part conférencielle *stricto sensu* (c'est-à-dire valorisée à notre prix de vente détail d'une conférence, soit 90€) du soutien des communes ne pèse pour l'instant que 20%, en tenant compte de l'achat récent d'une conférence supplémentaire par une de nos communes.

En dehors de ces soutiens avec contrepartie matérielle, la troisième part, qui vient strictement valoriser le travail de recherche, de rédaction et d'édition réalisé par nos auteurs et bénévoles dans chaque village et pesant actuellement 150€ par an dans le soutien de chaque commune, représente 34% du soutien global.

Certaines communes ayant exprimé le souhait de sortir de la formule de prestation forfaitaire annuelle de 240€ couvrant le travail éditorial plus une conférence, il est souhaitable dorénavant de laisser le choix aux Municipalités :

- soit de rester sur cette formule historique simple,
- soit d'opter pour un dispositif moins formel comprenant l'achat d'une ou plusieurs conférences au prix de base de la conférence seule (90€ au jour de cette AG), plus un libre soutien subventionnel pour la partie travail rédactionnel.

Au vu du succès remporté par nos conférences, il semble peu probable qu'une commune renonce à commander au moins un événement ; en outre, il semble difficile d'imaginer qu'une commune alloue à l'Association une subvention d'un montant très inférieur à 200€ annuels pour notre travail de documentation et de publication, de sorte que ce changement de forme ne devrait pas modifier le fond ni le niveau du soutien à la revue des communes retenant ce système, chaque municipalité étant libre de soutenir le projet culturel et scientifique de Traces Éditions par les moyens et avec l'intensité qu'elle juge justifiés. Le Trésorier indique qu'à titre personnel il estime qu'au regard des productions de Traces Éditions et de leur qualité aussi bien physique que scientifique, les montants perçus sont très largement justifiés et qu'il s'agit aussi ici d'une reconnaissance méritée du considérable travail bénévole des membres actifs.

Au vu de la perception de la revue sur le territoire, l'hypothèse qu'une commune abandonnerait purement et simplement son soutien au travail éditorial de l'Association semble très improbable, mais dans cette occurrence la revue serait contrainte d'adapter son contenu en conséquence. Ce serait évidemment dommage pour le patrimoine culturel concerné, mais l'impact quantitatif sur le lectorat serait vraisemblablement aujourd'hui négligeable. En revanche, cela impacterait significativement l'équilibre financier déjà complexe de la revue.

Discussion de l'ajout de l'article 7 du Règlement Intérieur : lecture est donnée du projet d'article 7 du Règlement Intérieur (modalités de soutien des communes à l'Association). L'Assemblée suggère de modifier la formulation « soutien subventionnel » ; la modification est intégrée au projet.

Vote de l'ajout de l'article 7 au Règlement Intérieur : après vote à main levée, l'ajout de l'article 7 est adopté à l'unanimité des votants moins une abstention.

10 : Discussion et vote de l'ajout de l'article 8 au Règlement Intérieur

Jean-Claude Nobécourt, Trésorier, présente le projet d'article 8 formalisant la procédure « conférences » qui avait été discutée à l'Assemblée Générale 2024, mais pas rédigée dans le Règlement Intérieur de l'Association.

 Three handwritten signatures in blue ink are visible at the bottom of the page. The first is a stylized signature, the second appears to be 'NSD', and the third is 'MG'.

Vote de l'ajout de l'article 8 au Règlement Intérieur : après vote à main levée, l'ajout de l'article 8 est adopté à l'unanimité des votants.

11 : Appel à candidatures pour le poste de Président

Jean Pellegrin, Président, prend la parole et rappelle qu'animer et gérer une association comme Traces Éditions, composer et publier les deux revues semestrielles, proposer et animer un cycle de conférences l'été, faire reconnaître notre territoire au niveau archéologique est une charge prenante.

C'est pourquoi, l'année dernière, le cercle des bénévoles en charge de différents volets de l'association a été élargi, et a été prise l'option d'une rotation périodique des postes de responsabilité au sein du bureau.

Dans le même esprit, le président déclare laisser son poste pour prendre d'autres responsabilités au sein du bureau. Il propose, pour prendre la relève de cette fonction, la candidature de Mathieu Sieye, membre fondateur et directeur de la publication. Chacun parmi les membres présents ayant la possibilité de se déclarer candidat à cette fonction, Jean Pellegrin ouvre un appel à candidatures ; aucune autre candidature ne se déclarant, le Président procède à la mise aux voix.

Vote pour le nouveau Président de Traces Éditions : après vote à main levée, la candidature de Mathieu Sieye au poste de Président est retenue à l'unanimité des votants, avec effet au 1^{er} novembre 2025.

12 : Point sur le fonctionnement des Commissions

Commission « Points de Vente » : Marie-Françoise Meunier-Verhoog, qui a pris en mains ce volet de notre activité après notre AG précédente, prend la parole pour exposer les résultats de l'activité de cette commission en 2025.

12 Points De Vente étaient actifs sur cette période. 3 Points De Vente très peu ou pas actifs ont été mis en sommeil.

Quoique les ventes 2025 ne soient pas encore facturées (sauf pour 3 Points De Vente à facturation intermédiaire en juillet), elle a pu réaliser sur la plupart des Points De Vente un état à jour des stocks, des livraisons et des facturations, et régulariser des retards de facturation. Il reste 3 Points De Vente pour lesquels aucune facturation n'a pu être faite depuis leur création, faute de remontées d'information.

Sur les 7 Points De Vente qui avaient pu être facturés en 2024, on constate ainsi un montant facturé en 2025 en croissance de 15%. Un Point De Vente qui n'avait jamais été facturé a pu l'être en 2025.

De ce fait, l'augmentation globale du chiffre d'affaires Points De Vente entre 2024 et 2025 est de 50%, soit 1321,50€. Environ deux tiers de ce GAP est réalisé sur les Points De Vente qui n'avaient pas été facturés en 2024, notamment grâce à la régularisation sur l'écomusée de la Roudoule, établissement qui a connu beaucoup d'atermolements ces dernières années. Une régularisation importante sur des ventes non facturées sur l'exercice précédent en raison d'informations non communiquées a également pu être faite suite à des rendez-vous physiques à l'Office de Tourisme d'Annot, qui reste de loin notre plus gros point de vente.

Cette régularisation est d'autant plus méritoire qu'une nouvelle direction des Offices de Tourisme souhaitait résigner avec Traces Éditions une nouvelle convention, avec une délégation de marge de 10%, contrairement à la précédente où l'intégralité des produits de vente étaient reversés à l'Association. Or, après un certain nombre de rendez-vous et d'échanges de mails entre Marie-Françoise Meunier-Verhoog et cette nouvelle directrice, la nouvelle convention stipule finalement une délégation de marge de 1% seulement, qui fait de l'Office de Tourisme un des plus forts atouts financiers de la revue dans l'avenir comme par le passé. Le Comité Directeur remercie chaleureusement la Direction des Offices de Tourisme pour leur soutien réitéré.

La situation est désormais claire sur presque tous les Points de Vente ; il reste un point de vente où la facturation n'a pu être faite faute d'éléments fournis, Marie-Françoise Meunier-Verhoog envisage le cas échéant une visite physique.



Jean-Claude Nobécourt, Trésorier et à ce titre en relation fonctionnelle avec cette commission, déclare en conclusion qu'il fallait réellement quelqu'un pour prendre en mains ce dossier et que Marie-Françoise est manifestement la personne de la situation. Le Trésorier la remercie pour son implication et son efficacité.

Commission « Communication » : la communication est importante pour la visibilité de Traces Éditions sur le territoire.

L'information sur les mail-lists avant parutions et avant conférences était en place depuis un ou deux ans avec de bons résultats, et a désormais été reprise par Cathy Grac (et notre Secrétaire Michel). L'information aux abonnés par mail (livraisons et état de l'abonnement) est également suivie, et donne de bons résultats : pour le numéro 10 par exemple, 7 mails envoyés aux abonnés échus ayant omis de renouveler ont généré 3 réabonnements. Ce type de mail d'information/relance est un lien indispensable et efficace avec les abonnés.

Le compte Facebook a depuis un an été dynamisé par Maryline Féraud qui donne à l'Assemblée quelques chiffres et une analyse des effets « Facebook ». Depuis juillet 2024, la page Facebook est alimentée régulièrement de publications et permet de couvrir le territoire d'une autre manière, de parler de notre activité plus régulièrement et donc d'éveiller la curiosité au fil des publications pour toucher d'autres publics. En un an, le nombre d'abonnés/followers est passé de 220 à 375.

Pour donner une idée, de mi-août à mi-septembre : 31 publications, 12 198 vues et 15 abonnés en plus. L'objectif est d'arriver à 500 abonnés dans un an.

À noter :

- Une vingtaine d'abonnés sont très actifs et relaient toutes nos publications : par exemple Verdon Infos et Grimaldi FM partagent systématiquement nos annonces et ont une audience très large ; à l'inverse, nous communiquons aussi ponctuellement sur l'activité des associations partenaires ;
- La publication Facebook des conférences permet de toucher les habitants des villages ;
- Les communes ont d'ailleurs bien relayé les conférences sur leur propre page ;
- Pour les numéros 8 et 9, quelques publications ont renvoyé aux articles composant la revue ; ceci sera amélioré à partir du numéro 10. Cela éveille la curiosité et permet de toucher certains publics, plus sensibles à certaines thématiques ;
- La couverture sur les villages est très dynamique grâce au partage des abonnés et mérite d'être améliorée sur Annot (voir avec nos relais) et sur Entrevaux.

Maryline Féraud donne une analyse de la répartition des followers, où on note une légère prépondérance des femmes et aussi une nette prépondérance de « boomers ».

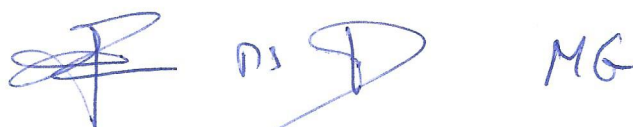
Nous sommes passés de 220 à 375 followers, et l'objectif est d'atteindre 500 en 2023.

Le Président remercie Maryline et Cathy pour leur implication sur ce poste important.

Commission « Conférences » : cette commission avait été projetée l'an dernier, mais en l'état le poste reste considéré comme vacant. Par défaut, Jean-Claude Nobécourt, conférencier le plus intervenant en 2025, prend la parole pour détailler la situation.

Mathieu Sieye a assuré comme les années précédentes les contacts avec certains conférenciers et la plupart des élus, il a aussi exécuté le travail de conception des affiches. Un travail de contacts et de prospection a également été fait par Jean-Claude Nobécourt. Au constat, la programmation a été parfois laborieuse ou un peu abrupte, et les thèmes proposés très discutés. Pourtant les chiffres montrent que le potentiel est important et reste largement à développer.

Il y a donc une réelle utilité, voire une nécessité, qu'un membre prenne les rênes de cette activité, pour se rapprocher des élus afin de décider en pleine concertation des thèmes et des dates, pour assurer une coordination avec les intervenants, pour éventuellement trouver de nouveaux intervenants et de nouveaux thèmes. La collaboration des membres qui sont actuellement impliqués dans cette activité est naturellement acquise à ce responsable de commission.



Un certain nombre d'intervenants habituels sont déjà en portefeuille, un début de catalogue de conférences existe déjà, avec 42 sujets variés ; en outre, chaque membre pourra fournir à ce responsable commission « Conférences » les contacts de personnes susceptibles de faire une présentation ; à ce propos, Jean-Claude Nobécourt précise que, pour certaines personnes qui détiennent la connaissance mais n'ont pas la pratique de la communication en public, qu'elles soient membres ou pas de l'Association, Traces Éditions peut être un support et un tremplin pour se lancer dans la communication verbale, et que lui-même ou d'autres membres conférenciers de l'Association peuvent se charger si souhaité d'aider les intervenants néophytes à préparer leur communication.

Un appel à candidature est lancé. Jean Pellegrin, conférencier régulier pour Traces Éditions, propose sa candidature à la direction de cette commission.

La proposition est mise aux votes. La candidature de Jean Pellegrin à la commission « Conférences » est adoptée à l'unanimité des votants.

13 : Organisation de réunions ordinaires des membres de l'Association

Mathieu Sieye et Jean-Claude Nobécourt annoncent que pour 2026 il est prévu d'organiser pour les membres une réunion ordinaire tous les trois mois, sur un mode d'échange où les questions pourront être posées par ceux qui le souhaitent, où l'état d'avancement des projets sera exposé, où de nouvelles idées pourront être proposées ou entendues. Ces réunions seront également ouvertes aux lecteurs afin de susciter de nouvelles adhésions.

Jean-Claude Nobécourt annonce que, l'Association ayant son siège à Saint-Benoît, la Municipalité actuelle est d'accord pour accueillir nos réunions en salle polyvalente, sous réserve de réservation et de disponibilité. Ce lieu est bien sûr le plus logique. Notre Association couvrant un territoire de 10 communes, le lieu de réunion pourra également être à l'occasion fixé dans un autre village.

Les invitations à ces réunions seront diffusées par mail par notre Secrétaire, qui depuis un an a co-pris en mains, entre autres, notre communication par mail.

14 : Questions diverses

Mathieu Sieye propose de mettre aux débats la possibilité de consacrer dans la revue un espace à de la communication publicitaire payante, réservée aux entreprises et artisans du territoire. Après échange de points de vue, ce projet mérite selon les membres d'être poursuivi.

Puis Jean-Claude Nobécourt transmet une question posée à nos membres par Catherine Poteur de l'association Castrum 06 concernant une proposition d'assister à des visites-conférences en fin novembre à Vergons et à Angles. Retour sera fait à Catherine Poteur suivant les commentaires des membres.

Enfin le Trésorier lance aux présents un appel à cotisations pour 2026. Suite à cet appel, il enregistre une adhésion pour 2026, au statut de membre bienfaiteur.

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h le Président déclare close l'Assemblée Générale 2025 de l'Association Traces Éditions.

Jean PELLEGRIN

Président au jour de cette AG

Jean-Claude NOBÉCOURT

Trésorier au jour de cette AG

Michel GRAC

Secrétaire au jour de cette AG





ANNEXE

Feuille de présence

Soit 28 votants sur 39 membres à jour de cotisation						
Adhérent	Date	Montant cotisation versée pour 2025	Prévu ?	21 Présents	0 Absents	9 Excusés
NOBÉCOURT Jean-Claude	02/11/2024	10 €	Oui	x		
GRAC Michel	02/11/2024	10 €	Oui	x		
PELLEGRIN Jean	12/02/2025	10 €	Oui	x		
SIEYE Mathieu	03/11/2024	10 €	Oui	x		
MEUNIER-VERHOOG Marie-Françoise	02/11/2024	10 €	Oui	x		
GRAC Cathy	02/11/2024	10 €	Oui	x		
BLANC Pascale	02/11/2024	10 €	Non			x
DOUAY Juliette	02/11/2024	10 €	Oui	x		
EYSSAUTIER Joëlle	02/11/2024	10 €		x		
HAEMERLÉ Anne	02/11/2024	10 €	Oui	x		
LAUGIER Michel	24/10/2025		Oui	x		
LEQUET Nathalie	17/02/2025	10 €	Oui	x		
MICHEL Laurent	02/11/2024	10 €	Non			x
SIEYE Karine	03/11/2024	10 €	Non			x
ALLAIN Jean-Louis	08/02/2025	10 €	Non			x
BARNEAUD Pascale	17/11/2024	10 €				
BARRE-MONGE Cathy	12/02/2025	10 €				
BAZIN Hervé	03/10/2025	25 €	Non			x
BÉRAUD Romain	17/02/2025	10 €				
BONDIL Jean-Paul	02/11/2024	10 €		x		
BONNET Pierre	02/11/2024	10 €	Oui	x		
BOUFFARD Lucien	11/03/2025	10 €				
BOYRON Paola	02/11/2024	10 €	Oui	x		
COMBET-BLANC Yannick	24/10/2025	25 €		x		
CORRET Patrick	08/02/2025	10 €				
COTTON Richard	17/11/2024	10 €				x
CREGUT Nadine	24/10/2025	10 €				
DAMON Jean-Louis	17/02/2025	10 €	Oui			x
DARON Romain	12/03/2025	10 €				
DELESSERT Henri	17/10/2025	25 €				
DOMENGE Jean-Luc	24/10/2025	10 €	Oui	x		
FÉRAUD Maryline	24/10/2025	25 €	Oui	x		
HÉMERY Michaël	02/11/2024	10 €	Non	x		
LATTES Philippe	18/02/2025	10 €				
LEYDET Paul	17/02/2025	10 €	Non			x
MALAVARD Guy	13/10/2025	14 €				
MIMRAN Gabrielle	21/09/2025	10 €	Oui	x		
PASSERON Henri	23/11/2024	10 €	Non			x
SIEYE Aimé	24/10/2025	10 €		x		
Assistent mais ne votent pas :						
CAMILLERI Claude	Non votant			x		
TORTORA Michele	Non votant		Oui	x		

